

07 Jul 2023 -17:06

La seconde maison de détention de notre pays ouvre à Forest (Bruxelles)

Ce vendredi 7 juillet 2023, la deuxième maison de détention de notre pays a ouvert officiellement à Forest (Bruxelles). Elle permet d'accueillir 57 résidents condamnés à une courte peine d'emprisonnement. Dès le premier jour de leur peine, ils y sont accompagnés pour remettre leur vie sur le droit chemin par le biais d'activités utiles et quotidiennes, mais aussi de formations et de recherche d'emploi.

L'ouverture de cette maison de détention, rendue possible grâce à la Régie des Bâtiments, intervient à un moment important puisqu'à partir du 1er septembre 2023, la deuxième phase d'exécution pour toutes les peines d'emprisonnement débutera.

La maison de détention à Forest servira à l'accueil de condamnés en provenance de la région de Bruxelles. Elle vise à empêcher que de petits criminels n'en deviennent de plus grands.

Le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et le secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel, sont venus inaugurer officiellement cette nouvelle maison de détention et échanger avec ses résidents.

« Les maisons de détention jouent un rôle important dans la réinstauration de l'exécution des courtes peines. Nous devons en effet veiller à ce que les nouveaux criminels reprennent leur vie en main et ne retombent pas dans la criminalité. Ils doivent apprendre ce qu'est le travail honnête et restructurer leur vie. Nous voyons grâce à la maison de détention de Courtrai que cela fonctionne. Les résidents retournent au travail, reprennent le contrôle de leur vie et quittent la maison de détention meilleurs qu'ils n'y sont arrivés. Notre société devient ainsi plus sûre. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité à Bruxelles également, c'est une bonne chose que nous ayons désormais aussi une maison de détention dans notre capitale. » - Vincent Van Quickenborne, ministre de la Justice.

« Les maisons de détention permettent de faire exécuter des peines qui, aujourd'hui, ne le sont pas toujours. Ces endroits, comme ici à Forest, servent à lutter davantage contre le sentiment d'impunité observé trop souvent lorsque les peines de moins de 3 ans ne sont pas exécutées par manque de places dans les prisons. En ouvrant cette maison de détention, nous affirmons donc notre engagement envers une justice où la responsabilité pénale est assumée. » - Mathieu Michel, secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments.

II

Réinstauration de l'exécution des courtes peines

Depuis 1972, les courtes peines n'étaient plus exécutées dans notre pays. Le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, a mis un terme à cette situation. Depuis le 1er septembre 2022, les peines d'entre 2 et 3 ans sont exécutées. À partir du 1er septembre 2023, ce sera au tour des peines allant de 6 mois à 2 ans. La Justice joue ainsi la carte de la réorientation rapide des primo-délinquants avant qu'ils ne puissent devenir de véritables criminels en toute impunité. Ceux-ci ne pourront plus se croire intouchables et seront immédiatement sanctionnés.

Les maisons de détention, telles que celle qui existe déjà à Courtrai, sont un environnement idéal pour l'exécution de ces courtes peines en vue d'une réinsertion. Les résidents d'une maison de détention peuvent y reprendre leur vie en main. À l'aide des accompagnateurs de détention, ils recherchent activement du travail, des formations et des activités quotidiennes utiles. Ils y apprennent en outre à cohabiter, à gérer leur administration et même à prendre part aux tâches ménagères. Ils sont ainsi préparés à une réinsertion au terme de leur peine, où ils contribueront à la société.

Déploiement d'accompagnateurs de détention

Le déploiement d'accompagnateurs de détention est crucial en vue d'une réinsertion. Il s'agit d'une nouvelle fonction créée au sein de l'administration pénitentiaire au cours de cette législature. Les accompagnateurs de détention sont chargés de motiver et d'accompagner les détenus et sont impliqués activement dans les activités, les formations et la recherche d'emploi. Dans ce cadre, ils se concertent systématiquement avec la direction, les services psychosociaux et les soignants. Grâce à ces connaissances croisées, il est désormais possible d'élaborer un plan de détention individuel sur mesure pour le résident en question.

Les résidents reçoivent plus de responsabilités dans une maison de détention que dans une prison classique. Pouvoir exécuter sa peine dans une maison de détention est un privilège et les résidents sont soigneusement sélectionnés. Seuls les condamnés présentant un profil à faible risque et motivés à améliorer leur vie peuvent y séjourner. Les délinquants sexuels et les condamnés pour terrorisme n'entrent jamais en considération. Les personnes qui ne respectent pas les règles sont renvoyées vers une prison classique.

Transformation de l'ancienne prison des femmes

La maison de détention de Forest est établie dans les anciens bâtiments de la prison des femmes rue Berkendael dont les détenues ont été transférées vers la toute nouvelle prison de Haren. Le site ainsi libéré a immédiatement été envisagé comme une maison d'arrêt potentielle, avec ses nombreux espaces pour des activités.

De février à juin 2023, la Régie des Bâtiments a effectué différents travaux de rénovation et d'adaptation, d'un montant d'environ 700 000 euros, afin de rendre le bâtiment adapté à cette nouvelle forme de détention plus ouverte.

Ces travaux comprenaient notamment l'enlèvement des barreaux, l'adaptation des portes des cellules, la rénovation des sols, des murs et des plafonds, l'aménagement de nouvelles cuisines, mais aussi l'installation d'un éclairage LED et d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le bâtiment permet d'accueillir 57 résidents.

Ouverture officielle

Le fait qu'une maison de détention soit désormais opérationnelle dans la région de Bruxelles est une bonne chose à long terme pour la lutte contre la criminalité et la récidive dans notre capitale. Une cinquantaine de détenus y travaillent depuis peu à leur réinsertion.

Le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et le secrétaire d'État Mathieu Michel sont donc venus inaugurer officiellement cette nouvelle maison de détention et rencontrer différents résidents.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Cardoso Nunes
Catherine (FR)
+32 (0)470 13 10 74
+32 (0)495 21 06 86
press@buildingsagency.be